

INFORMATIONS RELATIVES A L'INVESTISSEMENT DURABLE

SIENNA MEGATENDANCES

A. RÉSUMÉ

Ce Produit Financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des produits financiers sous-jacents respectant des process ESG. Pour cela les fonds sous-jacents devront vérifier les caractéristiques suivantes :

- Classification en article 8 et respect de la position centrale AMF DOC 2020-03 : respect de l'approche en « amélioration de note » ou en « sélectivité » ou en « amélioration d'un indicateur extra-financier » par rapport à l'univers investissable ou les « autres approches » définies par la doctrine avec un taux de sélectivité de 20%. Le taux d'analyse attendu doit-être supérieur à 90% ;
- OU classification en article 9 avec le respect d'un objectif d'investissement durable s'appuyant sur un standard, la prise en compte des incidences négatives et des principes de bonne gouvernance ;
- Application des politiques d'exclusions sectorielles et normatives : charbon thermique, tabac, armes controversées, violation du Pacte Mondial (avec les seuils de Sienna Gestion à retrouver dans la politique ISR) ;
- Mise en place d'un processus de gestion et de suivi des controverses ;
- Application d'une méthodologie d'analyse ESG ;
- Précision sur la politique de prise en compte des principales incidences négatives (PAI au sens SFDR) ;

Ces fonds peuvent-être classés en article 8 ou 9 au sens de SFDR tant que le process ESG décrit ci-dessus est respecté.

B. OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

C. CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES DU PRODUIT FINANCIER

Le Fonds est investi à hauteur de 70% de son actif net dans des fonds sous-jacents respectant les caractéristiques environnementales et/ou sociales décrites au point A.

D. STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

SIENNA MEGATENDANCES a pour objectif de gestion d'obtenir, sur sa durée minimum de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indicateur de référence.

Le Fonds, à tout moment, au moins 70% de son actif net dans des fonds sous-jacents respectant les caractéristiques énoncées au point A.

E. PROPORTION D'INVESTISSEMENTS

Sélection des supports d'investissement :

La stratégie est basée sur l'investissement discrétionnaire au travers de parts ou actions d'OPCVM, de FIA, de fonds d'investissement étranger et/ou de contrats financiers.

Le Fonds est majoritairement composé d'OPC et de trackers. Ces OPC et trackers sont sélectionnés après analyse de la qualité et de la performance de leur gestion et de la solidité de la structure qui les gère.

Construction de portefeuille :

Le Fonds est composé de 2 sous-portefeuilles :

Un sous-portefeuille investi et exposé (en incluant les instruments financiers à terme) entre 55 % et 100 % de l'actif net en OPC actions ciblant les thématiques identifiées comme tirant profit des mégatendances mondiales ;

Un sous-portefeuille investi dans la limite de 45 % de l'actif net en OPC obligataires (dont des OPC investis dans des obligations vertes) et/ou monétaires.

F. CONTRÔLE DES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES

Le dispositif de contrôle interne de Sienna Gestion comprend plusieurs niveaux : le premier niveau assuré par les équipes opérationnelles et le 2ème niveau par les équipes de contrôle des risques et de la conformité. Les équipes de contrôles de 2nd niveau sont indépendantes des équipes opérationnelles et sont rattachées à la direction des Risques et de la Conformité de Sienna Gestion.

Le dispositif de contrôle interne de Sienna Gestion vise à s'assurer que les fonds sous-jacents répondent bien aux critères définis dans le questionnaire et sont donc éligibles à l'actif du Fonds.

G. MÉTHODES

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via les caractéristiques ESG des fonds sous-jacents. Pour déterminer et justifier de la robustesse des méthode ESG des fonds sous-jacents, un questionnaire ESG est complété pour chaque fonds afin de valider la cohérence de son approche ESG.

H. SOURCES ET TRAITEMENT DES DONNÉES

A travers le questionnaire ESG permettant à l'équipe multi-gestion de Sienna Gestion d'analyser l'éligibilité d'un fonds sous-jacent à l'actif du portefeuille, la société de gestion cherche à déterminer la méthodologie d'analyse ESG et d'utilisation de la donnée mise en œuvre par ces derniers.

I. LIMITES DES MÉTHODOLOGIES ET DES DONNÉES

Sienna Gestion identifie 3 limites principales aux méthodes et aux données utilisés :

- La temporalité : décalage temporel entre la publication des informations extra-financières et l'intégration dans l'analyse ESG des émetteurs au niveau des sous-jacents.
- L'hétérogénéité des méthodologies d'analyse extra-financières des agences utilisées par les sous-jacents.
- La fiabilité des méthodes d'estimation des indicateurs quantitatifs par les agences.

J. DILIGENCE RAISONNABLE

Ce produit financier investi, à tout moment, au moins 70% de son actif net dans des fonds sous-jacents respectant un process ESG tel que décrit dans la première question de cette fiche. Pour cela le respect des critères décrits sont vérifiés au niveau des produits sous-jacents avant investissement via un questionnaire ESG.

Les 30% restants comprennent des liquidités et les fonds sous-jacents ne respectant pas l'intégralité du processus décrit précédemment. Ces fonds sous-jacents correspondent à des approches réduites AMF.

K. POLITIQUES D'ENGAGEMENT

Sienna Gestion possède une démarche d'engagement spécifique pour les fonds de fonds dans le but d'influencer les gestionnaires des fonds sous-jacents vers de meilleures pratiques ESG, et l'application de politiques d'exclusions sectorielles plus robustes et précises.

Sienna Gestion considère que ce dialogue doit être un sujet concret, en complément du questionnaire ESG.

L. INDICATEUR DE RÉFÉRENCE CHOISI

L'indice de référence est un indice de marché large.

SIENNA GESTION

Membre du groupe Sienna Investment Managers | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 728 000 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z
Siège social : 21 Boulevard Haussmann, 75009 Paris | www.sienna-gestion.com